District 75 Saison 2025 / 2026



Commission Foot Animation

PROCES-VERBAL

Réunion restreinte 24/10/2025

CRITERIUMS & PLATEAUX

CALENDRIER

Les calendriers prévisionnels des critériums et plateaux Foot Animation sont en ligne sur le <u>site du District</u>. Attention, ces derniers sont susceptibles d'être modifiés.

ENGAGEMENTS

Si des équipes veulent s'engager une fois les dates butoirs dépassées, celles-ci ne pourront être acceptées qu'en cas d'exempts dans la catégorie concernée et uniquement à la place de l'exempt ou des exempts dans la grille. Dans ce cas, nous informons les clubs que les alternances sont susceptibles de ne pas toujours être respectées.

QUALIFICATION

Conformément aux dispositions réglementaires de qualification citées à l'article 89 des R.G de la F.F.F., les licences des joueurs doivent être enregistrées au plus tard le Lundi soir précédent la rencontre officielle du Samedi.

Au minimum 6 joueurs peuvent être alignés sur une feuille de match, à 5 joueurs l'équipe est considérée comme forfait.

REPORT

La commission rappel que si un club n'a pas d'AOT pour recevoir un match à domicile, ce dernier doit envoyer au District la preuve du refus de la DJS puis doit demander au club une inversion.

Si l'inversion n'est pas possible, dans ce cas, la commission actera le report du match sur l'une des dates de « MATCH REMIS » sur le calendrier général du foot animation : <u>site du District</u>.

CRITERIUM U13 A 11

La commission rappelle à tous les clubs engagés en critérium U13 à 11 que **SEULS** les joueurs U13 peuvent participer (<u>interdiction de participation des joueurs U12</u>).

District 75 Saison 2025 / 2026

FEUILLE DE MATCH

La commission rappelle à tous les clubs engagés en critérium que l'établissement d'une feuille de match est **OBLIGATOIRE.**

Vous trouverez ci-dessous un lien vous aidant à la réalisation de la FMI : GUIDE FMI.

Enfin la commission rappelle que dans le cas où la FMI ne fonctionnerait pas, une feuille de match papier doit être rédigé et envoyé au district à la Technique, au plus tard le Mardi matin suivant la rencontre.

Concernant les plateaux U6 U7 U8 et U9, il en va de même pour la rédaction d'une feuille de match papier. CHAQUE CLUB DEVRA RENDRE SA FICHE DE LICENCE, AVANT LE DEBUT DU PLATEAU AU RESPONSABLE DU CLUB ORGANISATEUR.

En cas de non-présentation du document, le club accueillant aura la possibilité de ne pas faire participer le club concerné et de le déclarer comme forfait.

FEUILLE DE MATCH MANQUANTES 2ème appel :

U12

54942004 : ES SEIZIEME / PARIS XVII POUCHET 54942030 : ES SEIZIEME / PARIS XVII POUCHET

U11

54941513 : SOLITAIRES PARIS EST / PITRAY OLIER

FORFAITS:

54934434 : TROPS U13 du 18/10 54914832 : TROPS U13 du 18/10